

La poussière de silice

La silice cristalline, dangereuse pour la santé entre dans la composition de nombreux matériaux de construction (briques, tuiles, béton, carrelage...).



Dans quelles situations de travail peut-on trouver la silice ?

Bâtiment



Découpe de matériaux, perçage, burinage, travail de la pierre...



Démolition, concassage, rabotage des chaussées, évacuation de gravats, balayage de chantiers



Terrassement, mélanges et travail de matières : béton, enduits, mortiers...

Industrie



Procédés industriels : verre, cristal, porcelaine, céramique, brique et tuile



Agricoles/viticoles (terre de diatomée), médical (prothèse en céramique...), opérations de maintenance

Autres

Quels sont les effets sur votre santé ?

La pénétration de poussières de silice cristalline par les voies respiratoires peut entraîner les affections suivantes :

Toxicité aiguë	Irritation des yeux et des voies respiratoires	
Toxicité chronique	Bronchite chronique	Inflammation des bronches, aggravée chez les fumeurs (toux, crachats, difficultés à respirer).
	Silicose	Fibrose pulmonaire susceptible d'entraîner une insuffisance respiratoire progressive.
	Cancer du poumon	Les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail sont considérés comme cancérogènes (arrêté du 26 octobre 2020).
	Maladie auto-immune	Insuffisance rénale, sclérodermie, Lupus Erythémateux Disséminé (LED), polyarthrite rhumatoïde, vascularite.
Tableaux des maladies professionnelles	22 Agricole	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline, des silicates cristallins.
	25 Général	Affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille.

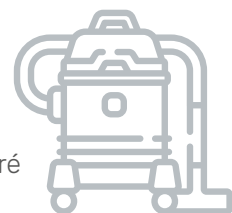


Attention : le tabagisme est un facteur aggravant !

Comment se protéger ?

1/ Protection collective

- Machine avec système d'abattage à l'humide
- Machine équipée d'une aspiration
- Aspirateur de chantier
- Engins équipés de cabine pressurisée à l'air épuré



L'utilisation de la soufflette et du balai sont à proscrire !

2/ Protection individuelle



Port des équipements de protection individuelle

Niveau d'empoussièrement :



faible



moyen



élevé

Voir la plaquette EPI



Respect des règles d'hygiène

Voir la plaquette hygiène

Le suivi individuel renforcé (SIR)

- Suivi individuel renforcé (SIR) **pendant votre activité.**
- Un **suivi post-professionnel** est à organiser avec votre médecin du travail.

Plus de détails à retrouver sur le site de l'ahi33



Fiches pratiques sur les gants, les masques de protection et le stockage des produits chimiques.

Voir les fiches



Pour plus de conseils

Votre médecin du travail et son équipe sont à votre disposition pour vous informer et vous conseiller.